Reçu en préfecture le 23/10/2025

Publié le 23/10/2025



ID: 066-216600825-20251022-2025\_D083-DE

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Département des PYRÉNEES-ORIENTALES

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE FORMIGUERES

Date de la première convocation 10/10/2025

Date d'affichage de la première convocation 10/10/2025

Le quorum n'ayant pas été atteint à l'occasion de la réunion du 15 octobre 2025 à 20h30, le conseil municipal a de nouveau été convoqué pour une réunion le 22 octobre 2025 à 20h30.

Date de la seconde convocation 17/09/2025

Date Affichage de la seconde convocation 17/09/2025

NOMBRE DE MEMBRES						
EN EXERCICE	PRESENTS	ABSENTS	PROCURATIONS	SECRETAIRE DE SEANCE		
9	4	5	1	J. LAUBRAY		

#### Séance du 22 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-deux octobre à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur VAILLS Serge, Premier Adjoint,

Présents: S. VAILLS, V. PICHEYRE, J. LAUBRAY, R. VILALTA

Absents: P. PETITQUEUX, P. MIRAN, A. COMPAGNON, J. CORREIA

Procurations: F. BADIE à R. VILALTA

#### Objet de la Délibération :

ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE DE FORMIGUERES – EXERCICE 2024

Monsieur le Premier Adjoint ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de

Envoyé en préfecture le 23/10/2025 Reçu en préfecture le 23/10/2025

Publié le 23/10/2025



ID: 066-216600825-20251022-2025\_D083-DE

l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, à l'unanimité,

ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération

DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site <a href="www.services.eaufrance.fr">www.services.eaufrance.fr</a>

DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Copie certifiée conforme. A Formiguères, le 22/10/2025



Conformément aux dispositions des articles L. 2131-1 et L. 2131-2 du code général des collectivités territoriales, la présente délibération sera affichée en mairie pendant un mois, publiée au recueil des actes administratifs et transmise à l'autorité administrative compétente de l'État, Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales, en vue de devenir exécutoire.

#### Voies et délais de recours :

En application de l'article R.421-1 du code de justice administrative, toute personne intéressée peut contester la légalité de la présente décision dans les deux mois qui suivent la date de publication et/ou sa notification. À cet effet, elle peut saisir le Tribunal administratif de MONTPELLIER (Espace Pitot, 6 Rue Pitot, 34063 MONTPELLIER CEDEX 02) d'un recours pour excès de pouvoir. Elle peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision et/ou d'un recours hiérarchique le représentant de l'État dans le département. Cette démarche proroge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit après l'écoulement d'un délai de deux mois suivant la réception de ce recours. L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut décision de rejet implicite. Toutefois, lorsqu'une décision explicite de rejet intervient avant l'expiration de cette période, elle fait à nouveau courir le délai de recours.

2025-D083

Envoyé en préfecture le 23/10/2025

Reçu en préfecture le 23/10/2025



Publié le 23/10/2025

ID: 066-216600825-20251022-2025\_D083-DE

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet <u>www.telerecours.fr.</u>

# Formiguères

eau potable : Formiguères

# Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

**Exercice 2024** 

2025-D083

Envoyé en préfecture le 23/10/2025

Reçu en préfecture le 23/10/2025

Publié le 23/10/2025

ID: 066-216600825-20251022-2025\_D083-DE

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007 Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site <a href="https://www.services.eaufrance.fr">www.services.eaufrance.fr</a>, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

ID: 066-216600825-20251022-2025\_D083-DE





# Table des matières

1.	Carac	térisation technique du service	7
	1.1.	Présentation du territoire desservi	7
	1.2.	Mode de gestion du service	7
	1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1)	8
	1.4.	Nombre d'abonnés	8
	1.5.	Eaux brutes	
	1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	9
	1.5.2	Achats d'eaux brutes	10
	1.6.	Eaux traitées	11
	1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2024	11
	1.6.2.		
	1.6.3.		12
	1.6.4.		
	1.6.5.		
	1.6.6.		
	1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	13
2.	Tarific	cation de l'eau et recettes du service	14
	2.1.	Modalités de tarification	14
		Facture d'eau type (D102.0)	
	2.3.	Recettes	
3.	Indica	teurs de performance	
		Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)	
		Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	
		Indicateurs de performance du réseau	
	3.3.1.		
	3.3.2.	·	
	3.3.3.	the state of the s	
	3.3.4.	(	
		Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	
		Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)	
		Délai maximal d'ouverture des branchements(D151.0 et P152.1)	
		Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)	
		Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)	
		Taux de réclamations (P155.1)	
4.		cement des investissements	
•		Branchements en plomb	
		Montants financiers	
		État de la dette du service	
		Amortissements	
		Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à	<b>4</b> /
		et les performances environnementales du service	27
		Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée	
		ite au cours du dernier exercice	
5.			
J.	ACTION	s de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	29

## 2025-D083

Envoyé en préfecture le 23/10/2025

Reçu en préfecture le 23/10/2025

Publié le 23/10/2025 ID: 066-216600825-20251022-2025\_D083-DE

	5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)	29
	5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	29
6.	Table	eau récapitulatif des indicateurs	30

Reçu en préfecture le 23/10/2025

Publié le 23/10/2025



ID: 066-216600825-20251022-2025\_D083-DE

# 1. Caractérisation technique du service

A	1.1.Présentation du territoire	dess	ervi				
Le	service est géré au niveau ☑ communa ☐ intercom		ı				
•	Nom de la collectivité : Formiguères						
•	Nom de l'entité de gestion : eau pota	ble : F	ormig	uères			
•	Caractéristiques (commune, EPCI et t	уре, е	tc.) : C	ommune			
•	Compétences liées au service :						
				Oui	Non		
	Production			$\square$			
	Protection de l'ouvra prélèvement <sup>(1)</sup>	ge	de				
	Traitement (1)						
	Transfert						
	Stockage (1)						
	Distribution			$\square$			
	(1) A compléter						
•	Territoire desservi (communes adhére Formiguères	entes	au ser	vice, secteurs	et hameaux	desservis, etc	):
•	Existence d'une CCSPL		Dui			☑ Non	
• au	Existence d'un schéma de distributior sens de l'article L2224-7-1 du CGCT	n 🔲 (	Oui, da	te d'approba	tion* :	🗌 Non	
0	Existence d'un règlement de service		Oui, da	te d'approba	tion* :	🔲 Non	
•	Existence d'un schéma directeur		Dui, da	te d'approbat	ion* :	🗆 Non	
	1.2.Mode de gestion du service	2					

<sup>\*</sup> Approbation en assemblée délibérante

Envoyé en préfecture le 23/10/2025 Reçu en préfecture le 23/10/2025

Publié le 23/10/2025



ID: 066-216600825-20251022-2025\_D083-DE

Le service est exploité en 🗹 🗆 Régie par Régie à autonomie financière

# 1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 3 000 habitants au 31/12/2024 (3 000 au 31/12/2023).

# 1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 913 abonnés au 31/12/2024 (876 au 31/12/2023).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2023	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2024	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2024	Nombre total d'abonnés au 31/12/2024	Variation en %
Formiguères					
Total	876			913	4,2%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 59,09 abonnés/km au 31/12/2024 (56,7 abonnés/km au 31/12/2023).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 3,29 habitants/abonné au 31/12/2024 (3,42 habitants/abonné au 31/12/2023).

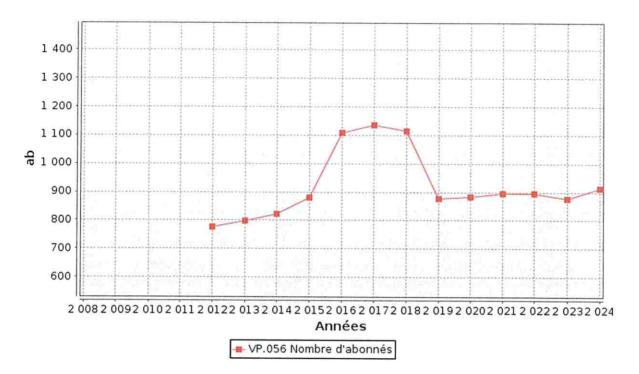
La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 57,06 m³/abonné au 31/12/2024. (60,16 m³/abonné au 31/12/2023).

Reçu en préfecture le 23/10/2025

Publié le 23/10/2025



ID: 066-216600825-20251022-2025\_D083-DE



# 1.5. Eaux brutes

#### 1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau



Le service public d'eau potable prélève 148 073 m³ pour l'exercice 2024 (177 516 pour l'exercice 2023).

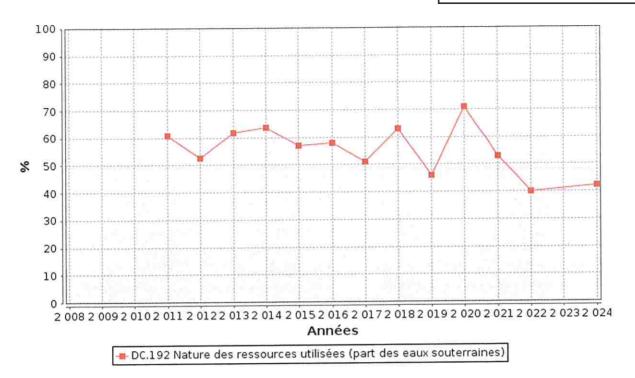
Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux <sup>(1)</sup>	Volume prélevé durant l'exercice 2023 en m <sup>3</sup>	Volume prélevé durant l'exercice 2024 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Sources ROC GROC			25 852	21 381	-17,3%
PRISE D'EAU PRATS DE CAZEILLES LLADURE - DRAIN			74 108	62 549	-15,6%
S2-1 GALBE 2			25 852	21 381	-17,3%
GALBE 2-2, 2-3			25 852	21 381	-17,3%
S1-1 GALBE 1			25 852	21 381	-17,3%
Total			177 516	148 073	-16,6%

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 42%.

Envoyé en préfecture le 23/10/2025 Reçu en préfecture le 23/10/2025 Publié le 23/10/2025

ID: 066-216600825-20251022-2025\_D083-DE



## 1.5.2. Achats d'eaux brutes



Si le service achète des eaux brutes qu'il traite lui-même :

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2023 en m³	Volume acheté durant l'exercice 2024 en m³	Observations
Total			

Reçu en préfecture le 23/10/2025

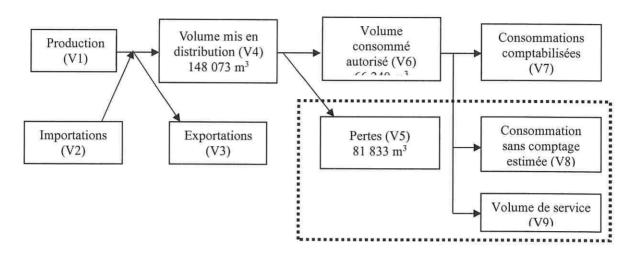
Publié le 23/10/2025



ID: 066-216600825-20251022-2025\_D083-DE

#### 1.6. Eaux traitées

# 1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2024



#### 1.6.2. Production



Le service a \_\_\_\_\_ stations de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)

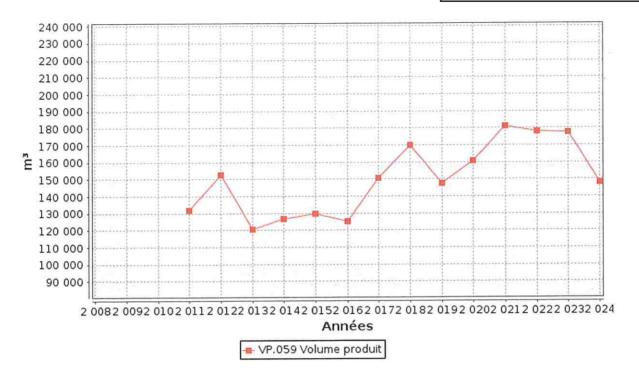
Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2023 en m <sup>3</sup>	Volume produit durant l'exercice 2024 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2024
Sources ROC GROC	25 852	21 381	-17,3%	60
PRISE D'EAU PRATS DE CAZEILLES LLADURE - DRAIN	74 108	62 549	-15,6%	80
S2-1 GALBE 2	25 852	21 381	-17,3%	60
GALBE 2-2, 2-3	25 852	21 381	-17,3%	60
S1-1 GALBE 1	25 852	21 381	-17,3%	60
Total du volume produit (V1)	177 516	148 073	-16,6%	68,45

Reçu en préfecture le 23/10/2025 Publié le 23/10/2025



ID: 066-216600825-20251022-2025\_D083-DE



# 6.3. Achats d'eaux traitées

# **F**

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2023 en m <sup>3</sup>	Volume acheté durant l'exercice 2024 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2024
Total d'eaux traitées achetées (V2)	0	0	%	0

#### Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2023 en m <sup>3</sup>	Volumes vendus durant l'exercice 2024 en m³	Variation en %
Abonnés domestiques <sup>(1)</sup>	52 701	52 099	-1,1%
Abonnés non domestiques	0		%
Total vendu aux abonnés (V <sub>7</sub> )	52 701	52 099	-1,1%
Service de <sup>(2)</sup>			
Service de <sup>(2)</sup>			
Total vendu à d'autres services (V <sub>3</sub> )	0	0	%

<sup>(1)</sup> Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau

Reçu en préfecture le 23/10/2025

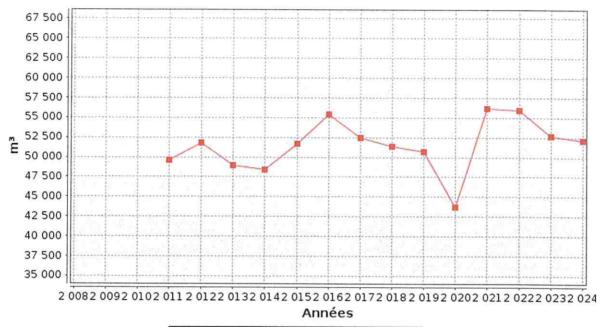
Publié le 23/10/2025



ID: 066-216600825-20251022-2025\_D083-DE

d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.



--- VP.232 Volumes consommés comptabilisés

1.6.5.

#### Autres volumes



	Exercice 2023 en m3/an	Exercice 2024 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	38 999	11 800	-69,7%
Volume de service (V9)	1 321	2 341	77,2%

#### Volume consommé autorisé



	Exercice 2023 en m3/an	Exercice 2024 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	93 021	66 240	-28,8%

# 1.7.Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 15,45 kilomètres au 31/12/2024 (15,45 au 31/12/2023).

Reçu en préfecture le 23/10/2025

Publié le 23/10/2025



ID: 066-216600825-20251022-2025\_D083-DE

# 2. Tarification de l'eau et recettes du service

# 2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

es tarifs applicables aux 01/01/2024 et 01/01/2025 s Frais d'accès au service :	sont les suivants : € au 01/0 € au 01/0	
Tarifs	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025
Part de la co	ollectivité	
Part fixe (€ HT/an)		
Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	128,25 €	120€
Abonnement <sup>(1)</sup> DN		
Part proportionnelle (€ HT/m³)		
Prix au m³	1,73 €/m³	1,61 €/m³
Autre :	€	€
Taxes et rec	devances	
Taxes		
Taux de TVA (2)	5,5 %	5,5 %
Redevances		
Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,05 €/m³	0,05 €/m³
Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,29 €/m³	€/m3
VNF Prélèvement	€/m³	0 €/m³
Autre :	€/m³	0 €/m³
Rajouter autant de lignes que d'abonnements  Les délibérations fixant les différents tarifs et presuivantes:  Délibération du/ effective à compter potable  Délibération du/ effective à compter de pélibération du/ effective à compter de pelibération du/	légation de service public. estations aux abonnés du// fixant le u// fixant les f	pour l'exercice sont l

Reçu en préfecture le 23/10/2025

Publié le 23/10/2025



ID: 066-216600825-20251022-2025\_D083-DE

# 2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2024 et au 01/01/2025 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE ( $120~\text{m}^3/\text{an}$ ) sont :

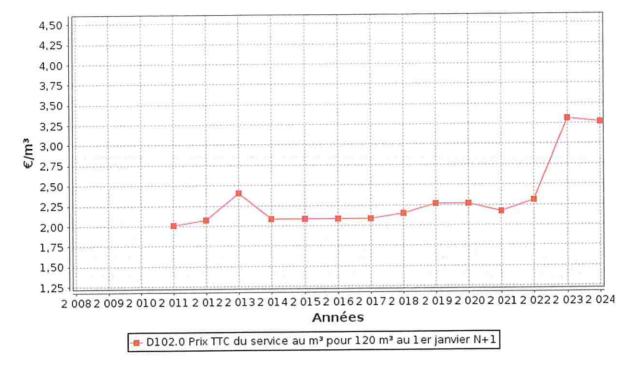
Facture type	Au 01/01/2024 en €	Au 01/01/2025 en €	Variation en %
Part de	e la collectivité	AND HARD STORY	
Part fixe annuelle	128,25	120,00	-6,4%
Part proportionnelle	207,60	193,20	-6,9%
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	335,85	313,20	-6,7%
Part du délégataire <i>(en ca</i>	s de délégation de ser	vice public)	
Part fixe annuelle			%
Part proportionnelle			%
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant au délégataire		_	%
Taxes	et redevances		
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	6,00	6,00	0%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	34,80		%
VNF Prélèvement :		0,00	%
Autre :		0,00	%
TVA	20,72	17,56	-15,2%
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	61,52	79,26	28,8%
Total	397,37	392,46	-1,2%
Prix TTC au m³	3,31	3,27	-1,2%

Reçu en préfecture le 23/10/2025

Publié le 23/10/2025

ID: 066-216600825-20251022-2025\_D083-DE





ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2024 en €/m³	Prix au 01/01/2025 en €/m³
Formiguères		

Les volumes consommés sont relevés avec	une fréquence :
	annuelle
	semestrielle
	trimestrielle
	quadrimestrielle
La facturation est effectuée avec une fréqu	ence :
	annuelle
	semestrielle
	trimestrielle
	quadrimestrielle
Les volumes facturés au titre de l'année 20	24 sont dem³/an (m³/an en 2023).
Pour chaque élément du prix ayant évol	ué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs
(financement de travaux, remboursement de	de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont
les suivants :	
	现在1975年1月1日的特别共和国共和国共享的基础的企图
NATIONAL DE LA CALLACTE DE LA CALLAC	
MONEY PROPERTY AND A STATE OF THE PARTY.	

Reçu en préfecture le 23/10/2025

Publié le 23/10/2025



ID: 066-216600825-20251022-2025\_D083-DE



## Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers			
dont abonnements			
Recette de vente d'eau en gros			
Recette d'exportation d'eau brute			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de vente d'eau			
Recettes liées aux travaux			
Contribution exceptionnelle du budget général		5 at 5 . This	
Autres recettes (préciser)			
Total autres recettes			
Total des recettes	"		

Recettes globales: Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2024: 246517 € (173 067 € au 31/12/2023).

Reçu en préfecture le 23/10/2025

Publié le 23/10/2025



ID: 066-216600825-20251022-2025\_D083-DE

# 3. Indicateurs de performance

# 3.1.Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2023	Nombre de prélèvements non- conformes exercice 2023	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2024	Nombre de prélèvements non- conformes exercice 2024
Microbiologie	25	0	8	0
Paramètres physico-chimiques	25	0	8	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

 $taux\ de\ conformit\'e = \frac{nombre\ de\ pr\'el\`evements\ r\'ealis\'es - nombre\ de\ pr\'el\`evements\ non\ conformes}{nombre\ de\ pr\'el\`evements\ r\'ealis\'es} *100$ 

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2023	Taux de conformité exercice 2024	
Microbiologie (P101.1)	100%		
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100%	

# 3.2.Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les

Reçu en préfecture le 23/10/2025





ID: 066-216600825-20251022-2025\_D083-DE

valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEA (15 points)	.UX		
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	L Auti 110 nainte	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points	Oui	. 5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RE (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des poir		ır la partie /	A)
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour seles tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie		
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	0 a 15 points sous	Oui	15
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		95%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	95%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins	and the second control of the second control of the second control of	and the street of the control of the	В)
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, Pl,) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10

Reçu en préfecture le 23/10/2025

Publié le 23/10/2025

Berger Levrault

ID: 066-216600825-20251022-2025\_D083-DE

VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements é lectromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)		Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 -Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)		Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	120

<sup>(1)</sup> l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

# 3.3. Indicateurs de performance du réseau

# 3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

rendement du réseau = 
$$\frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

<sup>(2)</sup> l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5 (3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

Reçu en préfecture le 23/10/2025





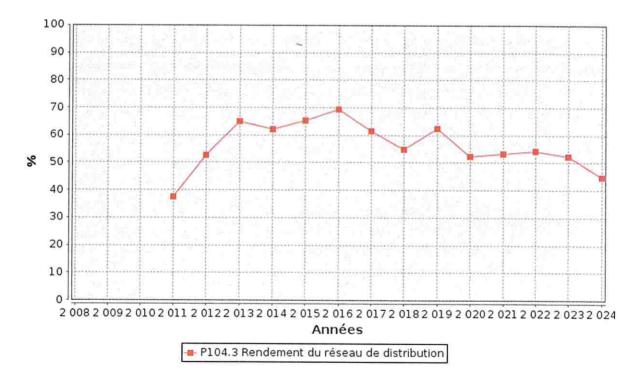
ID: 066-216600825-20251022-2025\_D083-DE

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

part du volume vendu parmi le volume mis en distribution = 
$$\frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2023	Exercice 2024
Rendement du réseau	52,4 %	44,7 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m³ / jour / km]	16,5	11,75
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	29,7 %	%

Commentaire concernant le rendement du réseau : Une étude pour la réalisation d'un schéma directeur d'eau potable a débuté en 2025. Cela va nous permettre de redéfinir les priorités de renouvellement du réseau de distribution, le diagnostic réalisé en 2019 n'étant plus d'actualité. De plus, nous sommes actuellement en recherche de fournisseur pour l'installation de compteurs supplémentaires au nouveau des réservoirs et trop pleins pour fiabiliser encore les données saisies de manière à réaliser ces travaux au plus tôt et de manière prioritaire.





#### Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le

Reçu en préfecture le 23/10/2025



Publié le 23/10/2025



ID: 066-216600825-20251022-2025\_D083-DE

reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

indice linéaire des volumes non comptés = 
$$\frac{V_4 - V_7}{365 * linéaire du réseau de desserte en km}$$

Pour l'année 2024, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 17 m³/j/km (22,1 en 2023).

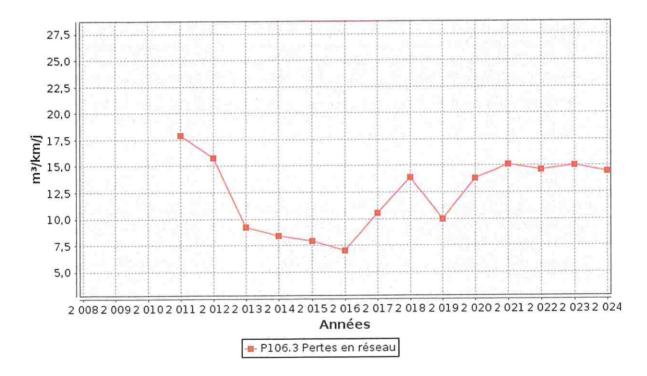
# 3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

indice linéaire des pertes en réseau = 
$$\frac{V_4 - V_6}{365*$$
linéaire du réseau de desserte en km

Pour l'année 2024, l'indice linéaire des pertes est de 14,5 m³/j/km (15 en 2023).



# Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé

Reçu en préfecture le 23/10/2025

Publié le 23/10/2025



ID: 066-216600825-20251022-2025\_D083-DE

inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2020	2021	2022	2023	2024
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	2,33%	0,81%	0,21%	0,97%	1,64%

Au cours des 5 dernières années, 1,27 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

taux moyen de renouvellement des réseaux = 
$$\frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * linéaire du réseau de desserte} * 100$$

Pour l'année 2024, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 1,64% (0,97 en 2023).

# 3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0% Aucune action de protection

20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours

40% Avis de l'hydrogéologue rendu

50% Dossier déposé en préfecture

60% Arrêté préfectoral

80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)

100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2024, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 68,4% (68,3% en 2023).

# 3.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées

Reçu en préfecture le 23/10/2025 Publié le 23/10/2025



ID: 066-216600825-20251022-2025\_D083-DE

#### (P151.1)



Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

taux d'occurence des interruptions de service non programmées = $\frac{nc}{nc}$	ombre d'interruptions de service non programi nombre d'abonnés du service	<u>nées</u> *1000
Pour l'année 2024, 1 interruption(s) de service non pro soit un taux d'occurrence des interruptions de service	grammées ont été dénombrées ( e non-programmée de 1,1 pour 1 (	en 2023), 000 abonnés
( en 2023).		

# 3.6. Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)



<u>Dans son règlement</u>, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de  $\frac{2}{2}$  jours ouvrés après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (pré-existant ou neuf).

	nombre d'ouvertures de branchements	
1 121 i 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	ayant respecté le délai	*100
taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements =	nombre total d'ouvertures de branchements	

Pour l'année 2024, le taux de respect de ce délai est de 100% (\_\_\_\_\_% en 2023).

# 3.7. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)



La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice =  $\frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$ 

	Exercice 2023	Exercice 2024
Encours de la dette en €		175 481,35
Epargne brute annuelle en €		261 257,3
Durée d'extinction de la dette en années		0,7

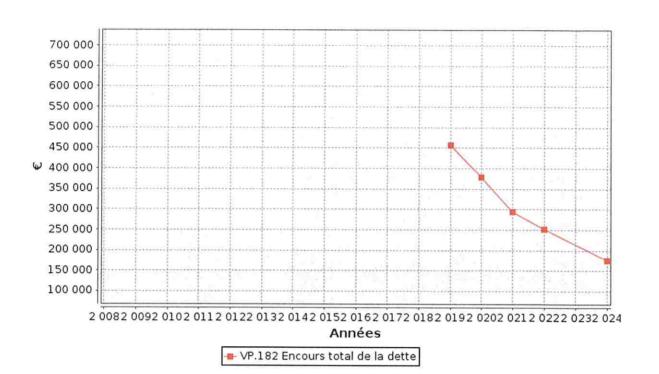
Pour l'année 2024, la durée d'extinction de la dette est de 0,7 ans (\_\_\_\_\_ en 2023).

Reçu en préfecture le 23/10/2025

Publié le 23/10/2025



ID: 066-216600825-20251022-2025\_D083-DE



# 3.8. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite). Toute facture impayée au 31/12/2024 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

 $taux \ d'impayés sur les factures de l'année précédente = \frac{tel \ que \ connu \ au \ 31 \ décembre \ de \ l'année en \ cours}{chiffre \ d'affaires \ TTC \ (hors \ travaux) \ au \ titre \ de \ l'année précédente} *100$ 

	Exercice 2023	Exercice 2024
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2023 tel que connu au 31/12/2024	S	13 036,84
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2023	( <del></del> )	101 774,25
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau 2023		12,81

Pour l'année 2024, le taux d'impayés en % sur les factures d'eau de l'année 2023 est de 12,81% (\_\_\_\_\_ en 2023).

2025-D083

Envoyé en préfecture le 23/10/2025 Reçu en préfecture le 23/10/2025

Publié le 23/10/2025



ID: 066-216600825-20251022-2025\_D083-DE

# 3.9. Taux de réclamations (P155.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

0		\	ž.	-		
Existence d'u	n dispos	sitif de mé	morisation de	es réclamations reçues	[[]] Oui	[□] Non
Nombre de re	éclamat	ions écrite	s reçues par l'	opérateur :		
Nombre de re	éclamat	ions écrite	s reçues par la	a collectivité : 0		
tau	x de récl	amations =	nombre de récl no	amations (hors prix) laissar	nt une trace écrite	*1000
				st de 0 pour 1000 abonr		

Reçu en préfecture le 23/10/2025

Publié le 23/10/2025



ID: 066-216600825-20251022-2025\_D083-DE

# 4. Financement des investissements

## 4.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder  $10~\mu g/l$ . Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2023	Exercice 2024
Nombre total des branchements		
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année		
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)		
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements		
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements		

#### 4.2. Montants financiers



	Exercice 2023	Exercice 2024
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	2 460	322 376
Montants des subventions en €		
Montants des contributions du budget général en €		

## 4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2024 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2023	Exercice 2024
Encours de la dette au 31 décembre N (mon	itant restant dû en €)		175 481,35
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital		
Montant rembourse durant i exercice en €	en intérêts		

# 4.4.Amortissements



Pour l'année 2024, la dotation aux amortissements a été de \_\_\_\_\_ € (\_\_\_\_ € en 2023).

# 4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service

Reçu en préfecture le 23/10/2025

Publié le 23/10/2025



ID: 066-216600825-20251022-2025\_D083-DE

# à l'usager et les performances environnementales du service



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €	

# 4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
西部門在中心的世紀日標學院發展不		

Reçu en préfecture le 23/10/2025

Publié le 23/10/2025



ID: 066-216600825-20251022-2025\_D083-DE

# 5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

# 5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

#### Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2024, le service a reçu \_\_\_\_\_\_ demandes d'abandon de créance et en a accordé \_\_\_\_\_.

0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m³ pour l'année 2024 (0 €/m³ en 2023).

# 5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

Reçu en préfecture le 23/10/2025





ID: 066-216600825-20251022-2025\_D083-DE

# 6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2023	Exercice 2024
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	3 000	3 000
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]	3,31	3,27
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physicochimiques	100%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	110	120
P104.3	Rendement du réseau de distribution	52,4%	44,7%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	22,1	17
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	15	14,5
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,97%	1,64%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	68,3%	68,4%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0	0